

Avant le prélèvement

Je souhaite réaliser un test RT-PCR/antigénique. Où se situent vos centres de dépistage Covid-19 ?

Nous avons de nombreux centres de dépistage dans la région des Hauts-de-France. Retrouvez la liste de nos centres sur notre site, à partir de la page d'accueil en cliquant sur le bouton orange « [Liste des centres de prélèvements COVID](#) ». Les lieux, les horaires et les modalités sont précisés.

Y-a-t-il des démarches administratives à suivre avant de me rendre dans un centre Covid-19 ?

Oui, il y a une démarche administrative à suivre. Nous avons mis en place un pré-enregistrement en ligne qui permet aux patients de renseigner leurs informations avant le prélèvement. Il est **indispensable** de le remplir afin de recevoir les résultats dans les temps (en moyenne 24h). Avant d'envoyer votre formulaire, merci de bien vérifier les informations renseignées.

Rendez-vous sur : <https://covid.biopath.fr>

Je dois me faire dépister avant mon hospitalisation. Quand dois-je me rendre dans un centre de dépistage ?

Nous vous conseillons d'effectuer le test PCR 48h à l'avance et de vous pré-enregistrer en ligne afin d'obtenir les résultats plus rapidement. Nous les transmettons en moyenne 24h après le prélèvement.

Je dois me faire dépister car je voyage prochainement. Quand dois-je me rendre dans un centre de dépistage ?

Avant de réaliser votre test, renseignez-vous bien sur les conditions d'entrée du pays concerné. Sur le site diplomatie.gouv.fr, vous retrouverez les modalités de chaque pays. Généralement, il faut un test PCR négatif de moins de 72h pour entrer sur les territoires étrangers. Dans ces conditions, nous vous conseillons de vous rendre dans un centre de dépistage dans les 72h précédant votre vol et au moins 48h à l'avance.

Ce sont les heures qui importent et non les jours. Vérifiez l'heure de votre départ avant votre prélèvement.

Soyez prévoyant et pré-enregistrez vous !

Réalisez-vous des tests salivaires ?

Oui, nous réalisons des tests salivaires au sein de nos centres en suivant les indications de la Haute Autorité de Santé (si le prélèvement nasopharyngé est difficile, impossible ou pour les enfants). Le prélèvement nasopharyngé reste la technique de référence pour détecter la Covid-19.

Puis-je me faire dépister gratuitement ?

Depuis l'arrêté du 15 Octobre 2021, la prise en charge des tests PCR et des test antigéniques n'est plus systématique. Afin de maintenir la stratégie de dépistage et de continuer à surveiller la circulation du virus, les tests de dépistage, antigéniques et PCR, restent entièrement pris en charge sans avance de frais pour les personnes :

- mineures, sur présentation d'une pièce d'identité ;
- disposant d'un schéma vaccinal complet, sur présentation du certificat de vaccination au format numérique ou papier ;
- ayant une contre-indication à la vaccination, sur présentation du certificat de contre-indication ;
- identifiées comme contact à risque par l'Assurance maladie, dans l'application TousAntiCovid ou par l'agence régionale de santé (ARS). Ces personnes devront présenter un justificatif (mail, SMS, notification TousAntiCovid ou justificatif nominatif de l'ARS) pour une prise en charge de deux tests : le 1er réalisé sous 48h, le 2e à réaliser 7 jours après le dernier contact avec la personne malade ou 17 jours après le début de ses symptômes ;
- élèves du secondaire, de classes préparatoires ou de BTS de plus de 18 ans identifiés comme contact à risque, sur présentation d'un courrier type de l'Éducation nationale ;

Avant le prélèvement

- présentant une prescription médicale délivrée par un médecin ou une sage-femme (valable 48h pour une personne symptomatique) ;
- ayant un certificat de rétablissement de moins de six mois, sur présentation du certificat au format numérique ou papier ;
- devant réaliser un test RT-PCR confirmant un test antigénique positif de moins de 48h, sur présentation du résultat du test antigénique ;
- concernées par des campagnes de dépistage collectif, organisées par les Agences régionales de santé ou au sein des établissements de l'Éducation nationale ;
- se déplaçant entre la métropole et les territoires d'outre-mer ou de la Nouvelle-Calédonie et devant réaliser un test à leur arrivée ou à l'issue d'une période d'isolement sur présentation d'un justificatif de transport et de la déclaration sur l'honneur prévue ou d'un arrêté préfectoral individuel justifiant de la mise en quarantaine ou du placement en isolement ;
- de retour d'un pays en liste orange ou rouge et devant réaliser un test de sortie de quarantaine, sur présentation d'un justificatif de transport et de la déclaration sur l'honneur prévue ou de l'arrêté préfectoral individuel de quarantaine.

Les personnes majeures non vaccinées et sans ordonnance devront déboursier la somme minimale de 44 € pour un test PCR et de 22 € pour un test antigénique. Les tests réalisés pour obtenir un pass sanitaire seront donc payants.

+ d'infos sur : [Service Public](#)

Faites-vous des tests antigéniques ?

Oui, nous réalisons des tests antigéniques dans nos centres Covid-19. Veuillez consulter la liste de nos centres de dépistage en cliquant sur ce [lien](#).

Quelle est la différence entre un test PCR et un test antigénique ?

Le test RT-PCR est le test de référence pour la détection du virus de la Covid-19. Il possède une très forte spécificité et sensibilité. Il donne les résultats avec une meilleure précision.

Le test antigénique est plus rapide (20 à 30min) mais moins sensible. Un test négatif doit donc être interprété avec prudence.

Si vous présentez des symptômes, nous vous conseillons donc de réaliser un test PCR. Le test antigénique peut être réalisé pour du préventif.

Après le prélèvement

Combien de temps faut-il attendre pour obtenir les résultats du test RT-PCR ?

Les résultats des tests RT-PCR sont généralement rendus entre 24h et 48h après le prélèvement. C'est le délai moyen de traitement.

Combien de temps faut-il attendre pour obtenir le résultat d'un test antigénique ?

Pour obtenir le résultat d'un test antigénique, il faut attendre en moyenne 20 à 30 minutes. Le délai d'envoi du QR Code est variable et indépendant de BIOPATH Laboratoires.

Où est analysé mon test RT-PCR ?

Les tests RT-PCR sont analysés sur notre plateau technique situé à Coquelles (62).

Est-il possible de recevoir les résultats un dimanche ?

Oui, vous pouvez recevoir vos résultats le dimanche. Nos équipes sont mobilisées 7j/7 et 24h/24.

Que faire si le résultat de mon test est positif ?

Si vous êtes positif, vous devez suivre les recommandations du Ministère de la Santé. Renseignez-vous auprès de votre médecin traitant et sur : <https://mesconseilscovid.sante.gouv.fr/>

Numéros utiles :

- 0 800 130 000 (numéro vert)
- Si vous présentez des symptômes (fièvre, toux, fatigue inhabituelle, maux de tête, courbatures, maux de gorge, perte d'odorat ou du goût) restez chez vous et appelez votre médecin.
- Si les signes s'aggravent, avec des difficultés respiratoires et signes d'étouffement, appelez le 15 ou le 114 pour les personnes ayant des difficultés à parler ou entendre.

Je n'ai pas reçu mes résultats, à qui dois-je m'adresser ?

Tout d'abord, vérifiez vos spams. Si, après 48h, vous n'avez pas reçu vos résultats, merci de vous rendre sur : <http://www.biopath.fr/contactez-nous/> et remplissez le formulaire de contact. Nos équipes vous répondront dans les plus brefs délais. Merci de préciser :

- votre nom et prénom
- votre date de naissance
- votre numéro de dossier (sur l'étiquette collée sur votre flyer «Consultez directement votre résultat»).

Je n'ai pas reçu le QR code à intégrer dans l'application TousAntiCovid. Comment faire ?

Les laboratoires ne délivrent pas le QR code. C'est un service gouvernemental. Pour obtenir votre QR code, vous pouvez :

- cliquer sur le lien présent dans le SMS du Si-DEP (Système d'information de dépistage). Il vous sera envoyé une fois l'analyse terminée
- Vous rendre sur le site www.tousanticovid.stonly.com. Cliquez sur : Mon carnet > Importer mon certificat de test et suivre les instructions.
- Ou scannez le QR code :



Si vous n'avez pas reçu de SMS et n'arrivez pas à accéder à vos résultats, nous vous invitons à vous rendre sur le site www.sidep.gouv.fr



Après le prélèvement

Comment récupérer mon certificat de rétablissement ?

Le certificat de rétablissement correspond à un test PCR positif de plus de 11 jours et de moins de 6 mois.

Vous pouvez le récupérer en vous connectant au [SI-DEP](#) grâce au portail FranceConnect.

Si votre test positif n'apparaît pas, merci de vous adresser à contact@biopath.fr. Nos équipes feront le nécessaire auprès de la plateforme.

Si vous vous êtes fait tester au-delà des 6 mois, il est nécessaire de soit avoir un schéma vaccinal complet, soit se faire dépister de nouveau pour obtenir une preuve de test négatif afin d'obtenir le pass sanitaire.

Je ne suis pas affilié à la Sécurité Sociale française et souhaite avoir l'attestation de paiement de mon test. Comment puis-je l'obtenir ? (How to get my proof of payment ?)

Pour obtenir votre attestation de paiement, cliquez sur le lien suivant : [Récupérer mon attestation de paiement](#).



BIOPATH Laboratoires
Siège Social :
360, Boulevard du Parc
62231 COQUELLES
www.biopath.fr